

Des voix: Entendu.

[*Note de l'éditeur: Le texte du communiqué figure en appendice, page 2348.*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remercie de nouveau, au nom de l'opposition, le gouvernement qui, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a eu l'obligance de nous remettre copie de la déclaration que celui-ci vient de faire. Quant à ses derniers mots sur les avantages qui découlent de cette réunion, tous ceux d'entre nous qui y avons participé de temps à autre reconnaissent pleinement les effets, les bienfaits de ces échanges de vue. Par contre, la déclaration est, à tout prendre, par trop optimiste quant à leurs résultats. Je signalerais combien il est évident que depuis déjà longtemps le gouvernement actuel applique un peu trop littéralement les recommandations et suggestions de M. Merchant et de M. Heeney, parues en juillet dernier, si je ne me trompe, ce qui a placé le Canada au rang de ceux qui sont là mais ne parlent pas. Passant en revue les événements depuis l'imposition des principes directeurs des États-Unis, je dois dire que le gouvernement du Canada a été tellement indolent, tellement timide, tellement faible, qu'on a porté atteinte à notre souveraineté de façon injuste et déraisonnable.

• (2.50 p.m.)

Néanmoins, à la lecture de la déclaration du député, je constate que le seul endroit où l'on formule des opinions catégoriques, c'est en ce qui a trait au programme de la SEC. Voici ce qu'on y déclare:

En ce qui concerne le problème de la SEC, nous avons fermement présenté le point de vue du Canada sur les règlements proposés, comme étant une intrusion dans le domaine de la souveraineté de notre pays.

En ce qui concerne les principes directeurs, les termes employés ne donnent pas l'idée de certitude à laquelle on pourrait s'attendre et que les Canadiens ont le droit d'exiger. Voici le passage en question:

Nous avons précisé de nouveau nos vues quant aux répercussions que peuvent avoir au Canada les «principes directeurs».

Lors de l'établissement des principes directeurs, le gouvernement n'a formulé aucune objection sérieuse. On a même pensé qu'un certain nombre de ces principes directeurs représenteraient peut-être une aubaine pour le Canada—si je puis m'exprimer ainsi, sans vouloir empiéter sur aucune des enquêtes des commissions royales se poursuivant actuellement.

Le communiqué déclare:

Les membres américains du Comité ont indiqué que le gouvernement des États-Unis ne demandait pas aux sociétés américaines d'agir sur leurs filiales canadiennes dans un sens qui amènerait ces dernières à s'éloigner des pratiques commerciales normales en ce qui a trait au rapatriement des bénéfices, à leurs politiques d'achat et de vente ou à leurs autres activités financières ou commerciales.

J'affirme que ces principes directeurs ont nui et nuisent au Canada et constituent un empiètement sur un domaine de décision et de réglementation qui devrait être exclusivement canadien. Le texte du communiqué ne dit pas si l'on a trouvé une solution acceptable et raisonnable à ce problème.

Il a aussi été fait mention des deux ou trois autres phases examinées, y compris le programme de la balance des paiements des États-Unis. Ce pays a un problème dans sa balance des paiements parce qu'il exporte tellement plus qu'il n'importe. Pour notre pays, c'est justement l'inverse et pourtant, le Canada doit payer la note d'une solution au problème des États-Unis.

Dans le domaine de l'automobile, dont l'honorable député nous a parlé, il importe de signaler que, d'après le communiqué, l'entente conclue s'est révélée profitable pour le Canada. Or, dans le dernier bulletin hebdomadaire du Bureau fédéral de la statistique daté le 4 mars, nous trouvons les chiffres suivants: septembre 1964, 52,144; septembre 1965, 52,421.

Il y a bien peu de différence là. Passons aux automobiles. Le consommateur canadien paie encore le gros prix, bien qu'en vertu de cet accord, les fabricants canadiens vendent leurs automobiles à l'étranger et soutiennent la concurrence américaine, tandis que l'acheteur canadien est tenu de payer le gros prix. En 1964, le Canada a importé des automobiles pour une valeur de \$96,184,000. En 1965, de janvier à septembre, la valeur des automobiles importées s'est élevée à \$144,315,000.

Ce rapport me déçoit; il s'agit simplement d'un rapport diplomatique que le ministre aurait pu nous présenter antérieurement à la visite qu'il a faite avec ceux qui ont pris part au pèlerinage. C'est tout simplement un sommaire général d'une grave situation dont le communiqué n'annonce aucunement la solution.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de m'avoir fait tenir un exemplaire de la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre.